

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN ENSEMBLE DE CINQ (5) BÂTIMENTS SUR LE LOT 1 585 190 DU CADASTRE DU QUÉBEC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA08 25 0266 du 2 septembre 2008, un premier projet de résolution sur le projet particulier visant la construction d'un ensemble immobilier de cinq bâtiments sur le lot 1 585 190 du cadastre du Québec;

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 16 septembre 2008 à compter de 18 h**, à la salle Lapointe de la Fraternité des policiers et policières de Montréal située au 480, rue Gilford;

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à autoriser, à certaines conditions, la démolition des bâtiments existants sur le site pour permettre la construction d'un ensemble immobilier de cinq (5) bâtiments :

- dans une zone où seule l'habitation est autorisée, quatre (4) immeubles résidentiels dérogeant aux hauteurs maximales en mètres et en étages, au nombre de logements maximum par bâtiment et aux dimensions autorisées des avant-corps;
- en tête d'îlot ayant front sur l'avenue du Mont-Royal, un (1) immeuble d'usage commercial au rez-de-chaussée et résidentiel aux étages, empiétant dans un secteur où seule l'habitation est autorisée;

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës :



Lors de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par cette dernière, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce premier projet de résolution et l'illustration des zones visées et contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, bureau 500, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 5 septembre 2008.

La secrétaire d'arrondissement,

Joanne Skelling, avocate